



Fiche d'inscription

Aïkido

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone Fixe :

Portable :

Email :

N° de licence (pour les anciens) :

2 photos (Pour les nouveaux)

1 certificat médical de non contre indication à la pratique du Aïkido pour les nouveaux sinon tous les trois ans si questionnaire 100 % positif

Règlement intérieur signé pour tous

Règlement : 3 Chèques (1 par trimestre) + 1 chèque pour la licence fédérale encaissé à l'inscription

Inscription première année : 163 € : Cotisation annuelle 115€ + 10€ cotisation club (la première année) + 38€ de licence adulte fédérale.

Pour la licence enfant fédérale (jusqu'à 13 révolus) : 28€

RÈGLEMENT INTÉRIEUR SECTION AÏKIDO

La pratique des arts martiaux repose sur le respect d'un certain nombre de règles, (le Reishiki) en particulier d'hygiène et de conduite dans les locaux du club, en particulier au dojo, mais aussi en dehors du club quand celui-ci participe à une manifestation. En effet, vous représentez le club lorsque vous participez à un stage, et c'est à ce titre que les règles de vie du club s'appliquent aussi.

Respecter les tatamis et les partenaire en ayant un "dogi" propre et entretenu, les mains et les pieds propres.

Aucune dérogation n'est admise quant à la tenue de pratique : Un dogi (kimono) à l'exclusion de tout bijoux ou autre ornement pour des raisons de sécurité.

Être présent à toute manifestations ou évènements organisés par le club ou nos partenaires.

Respecter le calme des lieux en évitant les bavardages, en particulier lors des échauffements et démonstrations techniques.

Respecter les lieux en n'utilisant que des chaussures (zoories, tongues) réservées à la pratique des arts martiaux.

Respecter les tatamis en saluant le "kamisa" (ou les photographies des fondateurs) en entrant sur les tatamis mais aussi en les quittant.

Respecter les démonstrations des professeurs en observant en position de "seiza" ou à la rigueur en tailleur, le remercier en le saluant à la fin de la démonstration.

Respecter le partenaire en le saluant avant et après les exercices, et en évitant de bavarder pendant la pratique. Celle-ci se fait dans le calme et sans arrêt jusqu'à la démonstration suivante.

Respecter votre sécurité en demandant la permission de quitter à titre exceptionnel les tatamis pendant les cours. Prévoir une bouteille d'eau pour ne pas avoir à quitter le dojo.

Respecter le calme de la pratique : Aucun conflit ne peut avoir lieu dans le dojo et pendant l'entraînement. Chercher des solutions pacifiques avant toute autre.

L'entretien des tatamis fait partie de la pratique des arts martiaux : le professeur désignera régulièrement les élèves chargés du nettoyage des tapis.

Les professeurs sont habilités à énoncer l'étiquette du dojo et à s'assurer que celle-ci est scrupuleusement respectée. Tout manquement répété à l'une ou plusieurs de ces règles peut aller jusqu'à l'expulsion temporaire hors des tatamis et le renvoi aux vestiaires, après deux avertissements par le professeur. :

Le pratiquant , (Écrire "Lu et approuvé", dater et signer)